

Tableau des usages

École secondaire (classes, bibliothèque, info.) - A2

Bâtiments du groupe A, division 2, au plus 2 étages, aire majorée, protégés par gicleurs 3.2.2.26.

1) Un bâtiment du groupe A, division 2, peut être construit conformément au paragraphe 2), à condition :

a) que, sous réserve des paragraphes 3.2.2.7. 1) et 3.2.2.18. 2), il soit

b) qu'il ait une hauteur de bâtiment d'au plus 2 étages; et

c) qu'il ait une aire de bâtiment d'au plus :

i) 4800 m² s'il a une hauteur de bâtiment de 1 étage; ou

ii) s'il a une hauteur de bâtiment de

2) Le bâtiment décrit au paragraphe 1) peut être de et :

a) ses doivent former une séparation coupe-feu et, s'ils sont de construction combustible, ils doivent avoir un

b) ses mezzanines doivent avoir, si elles sont de construction combustible, un degré de résistance au feu d et

c) qui supportent une construction pour

laquelle un degré de résistance au feu est exigé doivent :

i) avoir un degré de résistance au feu d ou

ii) être de construction incombustible.

Informations générales sur la classification :

1- À l'étape actuelle, le pavillon 03 ne contient qu'un seul usage principal.

2- Les 2 aires de plancher utilisées pour la bibliothèque avec postes informatiques sont considérées comme usages secondaires, car sa fonction est complémentaire aux salles de classe et leur horaire est dépendant de celui de l'école. (bibliothèque + informatique (A2) = usage secondaire)

Notes relatives aux usages & autres

Notes :

Gicleurs : Le manque d'accessibilité et d'approvisionnement en haut douce nous obligerait à devoir trouver une classification qui n'en requiert pas. Cependant comme nous avons davantage besoin d'un type de construction combustible, un système de récupération d'eau de pluie sera mis en place pour les alimenter.

Type de construction : La limitation en variété de matériaux que peuvent se procurer les habitants de Carabane nous oblige à aller chercher les exigences les moins restrictives en terme de type de construction (combustible).

3.1.3.1. Séparation coupe-feu entre les usages principaux :

Aucune exigence n'est requise puisqu'il n'y a qu'un seul usage principal dans le pavillon d'enseignement secondaire, donc aucune séparation.

Classement : 3.2.2.26.

Résumé des exigences

Présence de gicleurs : Requis

Aire bâtiment max. : 2400m² (2 étages)

Type de construction : Combustible possible

Planchers : SCF d'un DRF de 45min.

Mezzanines : SCF d'un DRF de 45min.

Toit : -

Murs, poteaux et arcs porteurs : SCF d'un DRF de 45min.

Note : Les DRF ne sont pas requis si de construction incombustible, mais les SCF le sont toujours.